Résolution présentée par la délégation de Interpol

Thème — Conflits et Sécurité Internationale

Concerne — Lutte contre l'impunité par l'extension de la base de données ADN à tous les individus

L'Assemblée Générale,

Préoccupée — par la situation de détresse de tous les pays confrontés à un taux de criminalité élevé, dont les autorités peinent à retrouver les auteurs des crimes survenus, tels que la Colombie, l'Afrique du Sud, l'Afghanistan et Haïti ;

Soulignant — le lien étroit entre l'impunité, l'insécurité et l'instabilité qui compromet la réalisation de l'objectif de développement durable 16 sur la paix et la justice et souhaitant restaurer la paix et la justice dans tous les pays, particulièrement ceux comptant un haut taux de criminalité, en promouvant une solution stable et une sécurité maximale;

Scandalisée — par le fait que les criminels et les auteurs de délits restent très largement impunis, avec plus de 85 % des meurtres de journalistes jamais élucidés selon les données officielles de l'UNESCO ou encore seulement 1 à 3 % des agressions sexuelles commises qui aboutissent à une condamnation ;

Considérant — les progrès notables de la science qui assurent aujourd'hui une capacité d'identification quasi-certaine (un taux de reconnaissance de plus de 99,99 % selon l'Organisation internationale de normalisation) de l'ADN prélevé et considérant notamment que la protection de la vie privée reste un droit fondamental en vertu de l'article 12 de la DUDH,

Décide

- d'étendre la base de données DNA Gateway d'Interpol créée en 2002 en y répertoriant tous les individus depuis leur naissance afin de mettre fin à l'impunité grâce à une identification certaine et immédiate des auteurs de crimes, des victimes et des personnes disparues lors de prélèvements d'ADN effectués dans le cadre des enquêtes ;

- d'inviter les États membres à y adhérer et à alimenter cette base de données ADN de manière systématique ;

- d'instituer un comité de contrôle indépendant chargé de contrôler cette base et le traçage de ces individus, tout en sanctionnant chaque abus et en interdisant toute utilisation à des fins politiques, discriminatoires et de surveillance de masse.

Le texte français fait foi.